



# COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

## Stationnement Hameau de Chaparon

**Date :** 21 avril 2026

**Participants :** Environ 17 résidents (hors élus), dont une habitante de Doussard.

---

### Objectif de la concertation

La réunion visait à définir une stratégie collective pour améliorer l'organisation du stationnement dans le hameau. Les échanges ont porté sur la gestion d'une pression croissante liée au flux de résidents, de visiteurs et de meublés de tourisme, tout en garantissant la sécurité des usagers et la quiétude du voisinage.

### Constats principaux

Le tour de table a mis en exergue plusieurs problématiques critiques :

- **Saturation chronique** : Le manque de places pour les résidents entraîne un stationnement anarchique sur la chaussée, voire des empiètements sur des propriétés privées.
- **Sécurité et visibilité** : Les véhicules stationnés hors zones dédiées gênent la visibilité aux sorties et entravent la circulation. La vitesse excessive dans le hameau reste également un point d'inquiétude.
- **Mutation du secteur** : L'essor des locations type Airbnb, les nouveaux projets immobiliers et les pics de fréquentation saisonniers (tourisme, campings) accentuent la pression sur l'espace public.
- **Absence de cadre** : La signalétique actuelle est jugée insuffisante pour guider les flux en amont. De plus, la confusion entre espaces publics et privés nuit au respect des règles.

### Solutions et arbitrage des propositions

À l'issue des échanges entre les habitants et les élus, les orientations suivantes ont été abordées :

#### Aménagements et Voirie

- **Optimisation de l'existant** : La priorité est donnée à l'amélioration du parking actuel (marquage au sol, signalisation claire). L'extension sur la copropriété "La Source" a été écartée, car il paraît injustifié d'imposer aux copropriétaires le financement d'un parking public sur leurs espaces verts.

- **Entretien durable** : Le goudronnage du parking public est rejeté pour respecter les impératifs de perméabilité des sols et la loi ZAN. Toutefois, la mairie s'engage à un entretien régulier des ornières.
- **Plan de circulation** : Le passage en sens unique n'est pas retenu car il complexifierait inutilement les trajets. En revanche, un "toiletage" des bandes jaunes sera effectué pour autoriser le stationnement là où il n'est pas gênant et le durcir sur les zones dangereuses.
- **Propreté** : L'installation d'une corbeille pour les petits déchets sera testée par les services techniques.

## Communication et Régulation

- **Signalétique** : Un fléchage efficace sera installé dès la route de Chaparon pour diriger les visiteurs vers le parking public avant qu'ils ne s'engagent dans le hameau.
- **Civisme** : Une campagne de sensibilisation intitulée "**À Lathuile, chacun respecte son voisin**" sera lancée pour rappeler les règles de bon voisinage.
- **Action policière** : La police municipale renforcera ses contrôles, particulièrement en période estivale, pour faire respecter la limite des 24 heures de stationnement consécutives.

## Gestion des Camping-cars

Le projet d'aire dédiée au bout du lac a été présenté : il permettra d'interdire plus fermement le stationnement sauvage dans le hameau en offrant une alternative adaptée.

## Points de vigilance juridiques

**Vente de places de parking** : La mairie précise qu'il n'est pas illégal pour un copropriétaire de vendre une place de stationnement indépendamment de son appartement (sauf places PMR). Il convient toutefois de se référer au règlement de copropriété et, si nécessaire, de consulter un juriste et obligatoirement le syndic.

## Plan d'actions réalisables rapidement

Action	Responsable
Signalisation et marquage bois du parking public	Services Techniques / comité travaux
Pose de panneaux de présignalisation en amont	Services Techniques
Renforcement des verbalisations (24h max)	Police Municipale
Campagne de sensibilisation "Respect du voisin"	Comité Sécurité & Com
Étude de l'usage ponctuel de la parcelle 2049	Mairie (sous réserve accord propriétaire)

**Note :** La pose d'un portique de hauteur à l'entrée du parking n'est pas retenue par la mairie et les résidents de "La Source" pour des raisons esthétiques et de risques de dégradations.

---

## **Autres sujets abordés**

- **Vitesse de circulation**
- **Déchets :** Face aux abus de tri et aux débords des poubelles de camping, un **piège photo** sera installé sur le point d'apport volontaire (PAV) proche du camping des Fontaines.
- **Bassin :** Une réunion spécifique concernant les "Bassins" sera programmée ultérieurement.